



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/121
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5148 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques et tracteurs poids-lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS AUDET SYLVIE, 21 route de Rouen – La Trinité de Thouberville – 27310 BOURG ACHARD, SIREN n° 348 918 517, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS AUDET SYLVIE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-041 portant sur la dépendance susvisée le 29/04/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terre-plein d'une superficie de 200 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-041 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.